

# Charte d'utilisation des Malles pédagogiques du Relais Petite Enfance

à destination des professionnels de la garde à domicile



Le Relais Petite Enfance Sèvre&Loire met à la disposition des assistants maternels et des professionnels de la garde à domicile du territoire, des malles pédagogiques.

## Objectifs généraux :

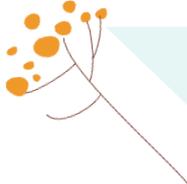
- Bénéficier de ressources pédagogiques gratuites ;
- Faire évoluer ses pratiques professionnelles ;
- Favoriser les échanges avec le Relais Petite Enfance ;
- Renouveler l'offre de supports de jeu et d'éveil auprès des enfants accueillis ;
- Favoriser les échanges et le partage autour de la découverte du contenu d'une malle, entre les enfants et les adultes.

## Modalités de prêt :



- Dates et modalités de retrait et de restitution vues avec une animatrice du RPE ;
- La durée d'emprunt est de 2 ou 3 semaines ;
- Le matériel est à retirer directement sur les sites des relais de Divatte/Loire, du Pallet ou de Vallet ;
- Le professionnel de la garde à domicile emprunte le matériel qu'il laissera au domicile des parents. Ces derniers se portent garants et s'engagent au même titre que le professionnel.

## Soin du matériel :

- 
- Le prêt est effectué de manière nominative : le matériel emprunté est donc destiné à un usage personnel (garde à domicile et parents) et ne peut être prêté à un autre professionnel du territoire ;
  - Le matériel doit être restitué, nettoyé et en l'état ;
  - En cas de perte ou de vol, de dégradation ne résultant pas de l'usure normale, l'emprunteur ou son parent employeur s'engage à s'adresser à son assurance responsabilité civile. Le relais vous adressera la facture correspondant au remplacement du matériel.

Vous attestez ainsi que les parents employeurs, avoir pris connaissance des conditions d'utilisations de la malle empruntée par retour de mail : [rpe@cc-sevreloire.fr](mailto:rpe@cc-sevreloire.fr)

